

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 31 mai 2022 ;
 - les dispositions des articles 29.1 lettre b) du Règlement d'organisation de la Commune municipale, 15 et 67 du Règlement de service pour le personnel communal et 58 et 59 du Règlement du Conseil de ville ;
 - les préavis favorables du Conseil communal et du Bureau du Conseil de Ville ;

- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

Les rapports de service de la Chancelière communale sont renouvelés pour une période administrative de 5 ans échéant le 31 décembre 2027.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La vice-chancelière :

Gaëlle Frossard

Nadia Maggay

Delémont, le 27 juin 2022